

Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE  
Secrétaire d'État auprès du Ministre de  
l'Europe et des Affaires étrangères  
27 rue de la Convention  
75015 PARIS



COMMISSION  
DES AFFAIRES  
ECONOMIQUES

Paris, le 10 avril 2020

*LA PRESIDENTE*

*LA CELLULE DE VEILLE  
« TOURISME »*

Réf : AFFECO\_2020\_0070

Monsieur le Ministre,

Afin de poursuivre le travail de suivi et de contrôle du volet économique du plan d'urgence du Gouvernement pour faire face à la crise sanitaire, la commission des affaires économiques s'est organisée en cellules sectorielles de veille, de contrôle et d'anticipation du plan d'urgence.

Dans le but d'assurer une remontée des difficultés rencontrées par les acteurs, la cellule en charge du tourisme, pilotée par Mmes Viviane Artigalas et Evelyne Renaud-Garabedian et M. Michel Raison, vous prie de trouver, ci-après, une synthèse des premières remontées de terrain. Nous vous remercions de bien vouloir les partager avec les divers ministres compétents : Solidarités et Santé, Économie et Finances et Travail.

1. À très court terme, la première nécessité pour les entreprises est de disposer de la trésorerie suffisante pour faire face aux échéances, en particulier pour payer les salaires d'avril. C'est pourquoi les mesures de trésorerie du plan d'urgence doivent être mises en œuvre rapidement, et en particulier des remboursements du **chômage partiel**, 95 % des entreprises du secteur y ayant recours. En particulier :

- L'Umih demande à autoriser les demandes d'allocation par les employeurs 10 jours avant la fin du mois et le versement des indemnités aux salariés (délai de règlement à 0 jour).
- Il conviendrait également de clarifier l'application du chômage partiel aux offices de tourisme sous forme d'EPIC, les interprétations des Directe étant divergentes sur ce point.



Les professionnels demandent aussi que les **banques** « jouent le jeu » en n'exigeant pas de frais de dossiers. Ils demandent également que les reports des remboursements de prêts aillent au-delà de six mois, plutôt sur douze ou dix-huit mois, en particulier pour les activités saisonnières. Nous renouvelons également notre interrogation sur la possibilité de contracter un prêt garanti au niveau de la holding plutôt que sur chacune des sociétés membres du groupe, question qui se pose notamment pour des professionnels disposant de plusieurs hôtels. Enfin, les hôteliers ont les plus grandes difficultés à bénéficier d'un prêt garanti car nombre d'entre eux ont une cotation supérieure à 5+, alors même que la valeur de l'entreprise est sous-estimée du fait de la non réévaluation des actifs.

Au-delà de la trésorerie à très court terme, le sujet le plus important pour les acteurs est celui des **assurances**. Tous les acteurs souhaitent qu'ils participent davantage. Deux solutions complémentaires apparaissent envisageables :

- pour ceux qui ont souscrit une assurance perte d'exploitation sans dommage en cas de fermeture administrative, il apparaît nécessaire de prendre une décision de fermeture administrative pour les hôtels, comme pour les restaurants et les bars ;
- pour ceux qui n'ont pas souscrit une telle assurance : la solution est celle d'une plus grande participation des assurances à la solidarité envers les entreprises, par exemple à travers le fonds de solidarité aux conditions assouplies.

2. La reprise ne sera que progressive – c'est ce que l'on constate en Chine – et un retour à la normale n'est pas envisagé avant 2022. Dans un premier temps, pour accompagner cette reprise, les acteurs ont besoin de **visibilité** sur la période de confinement et sur la sortie, sûrement pas d'encouragements à attendre avant de réserver comme on a pu l'entendre récemment de la part d'un membre du Gouvernement.

- Ils demandent aux autorités sanitaires d'élaborer une **charte de bonnes pratiques** à appliquer dans les établissements pour que les clients puissent y revenir sereinement, sur le modèle du guide dans le BTP.
- Certains demandent aussi de **faire confiance aux maires** pour décider des établissements qui pourraient ouvrir ou non, à l'image des marchés.
- Enfin, afin que dès cet été, les professionnels puissent disposer de la main d'œuvre nécessaire, un ajustement des droits au chômage des **saisonniers** devra être effectué, par l'abaissement du seuil minimal de six mois.

3. Enfin, nous nous réjouissons que le ministre de l'Économie et des Finances souhaite inclure le tourisme parmi les secteurs particulièrement frappés et qui nécessitent un plan de relance. Nous serons vigilants sur ce point.



La **Caisse des dépôts** aura un rôle majeur à jouer en soutien à l'offre, à travers deux axes potentiels : mobilisation de la Banque des territoires au-delà de son intervention sur l'immobilier en matière de tourisme social, pour **aider les entreprises**, et aide à la constitution de « champions » qui pourraient s'avérer nécessaires à la dynamisation des filières et des territoires.

Il conviendra aussi d'étudier les pistes de relance par un **soutien à la demande**, en mobilisant par exemple les **chèques vacances** et des aides au **tourisme social**. Dès cet été, une diminution des **tarifs autoroutiers** devrait être envisagée. Qu'il s'agisse de soutenir les professionnels ou les consommateurs, une réflexion sur la mobilisation du **levier fiscal** devra être engagée, qui pourrait se traduire, par exemple, par des mesures fiscales incitatives en zones de revitalisation « touristique » ou une nouvelle diminution du taux de TVA.

Nous vous remercions vivement de l'appui que vous voudrez bien nous apporter dans le cadre de nos travaux menés au profit de l'intérêt général et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Sophie PRIMAS

Présidente de la Commission des affaires économiques

Michel RAISON

Copilote de la cellule « Tourisme »

Evelyne RENAUD-GARABEDIAN

Copilote de la cellule « Tourisme »

Viviane ARTIGALAS

Copilote de la cellule « Tourisme »